

REPUBLIQUE FRANÇAISE

425 REGIE OFFICE DE TOURISME	(1)
	(2)

Numéro SIRET : 20000336600016

POSTE COMPTABLE DE BRESSUIRE

M14



Budget Primitif	(3)
voté par nature	

Année 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	3
B - Modalités de vote du budget	4
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9
III. Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	10
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	11
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	12
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	13
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans objet
IV. Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	14
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	15
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	19
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Sans objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans objet
A4 - Etat des provisions	Sans objet
A5 - Etalement des provisions	Sans objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	Sans objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	22
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans objet
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Sans objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

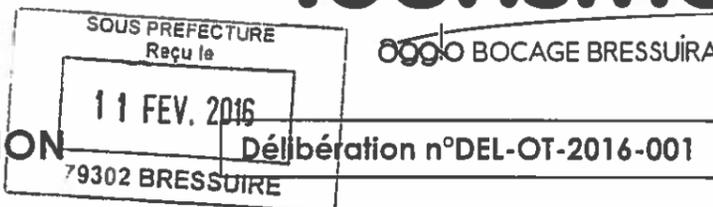
(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations
Jeudi 4 février 2016

Le quatre février deux mille seize, 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme s'est réuni à Argentonnay, sous la présidence de Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 - Quorum : 13

Étaient présents (17):

Philippe ROBIN, Amélie BELAUD, Jacques BILLY, Isabelle BRAUD, Pierre BUREAU, Gaëtan De TROGOFF, Anne-Marie DRILLEAU, Robert GIRAULT, Yves GOBIN, Dany GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, James HERVÉ, Virginie JEANNEZ, Anne-Marie REVEAU, Jany ROUGER, Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD.

Pouvoirs (7) :

Caroline BAUDOUIN à Cécile VRIGNAUD, Jean-Louis COPPET à James HERVÉ, Pierre GONNORD à Amélie BELAUD, Jean-Jacques GROLEAU à Anne-Marie REVEAU, Lydie RANGEARD à Anne-Marie DRILLEAU, Cindy ROBIN à Pierre BUREAU, Caroline TORRES-FROMETA à Philippe ROBIN.

Étaient excusés (8):

Caroline BAUDOUIN, Jean-Louis COPPET, Pierre GONNORD, Jean-Jacques GROLEAU, Jean-Paul LOGEAIS, Lydie RANGEARD, Cindy ROBIN, Caroline TORRES-FROMETA.

Date de convocation : 28 janvier 2016

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

ANNEXE : Budget primitif 2016

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif 2016 de la Régie Office du Tourisme.

Le budget primitif 2016 est présenté sans le report de l'excédent 2015.
Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre 2015 a servi de base à l'élaboration du budget.

Le budget global en fonctionnement s'élève à 430 716,00 €.

1/ Les recettes prévisionnelles de fonctionnement :

Les produits, services et vente (objectif fixé à 160 000€) comprennent notamment :

- Le produit de la commercialisation de séjours
- La billetterie de spectacles à Bocapole
- Les ventes en boutique : paniers de produits du terroir et de cartes postales, fiches randonnée.

Les subventions comprennent notamment :

- la participation de l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour un montant de 208 917 €,
- une subvention de fonctionnement de la Région d'un montant de 30 000€, dans le cadre de la convention d'objectifs 2016.

2/ Les charges prévisionnelles de fonctionnement :

Les charges à caractère général comprennent notamment

- l'inscription de 21 9000 € pour la prestation avec Argentonnay, la maintenance du site Internet, de l'application mobile et de la base de données départementale (SIT), également pour les frais de location de logiciels,
- l'inscription de 8 000 € pour l'organisation des animations estivales,
- l'inscription de 3 000 € pour les salons et foires,
- l'inscription de 18 000€ pour les éditions 2016,
- l'inscription de 10 000€ pour des insertions publicitaires et référencement site Internet.

Les charges de personnel comprennent :

- l'équipe permanente,
- une chargée de promotion et de communication à temps complet mise à disposition,
- la mise à disposition d'une chargée de mission à temps non complet pour l'accompagnement des hébergeurs,
- une chargée de mission temporaire pour les formations numériques et animations estivales,
- 1 emploi saisonnier pour l'accueil

Le budget global en investissement sera consacré au nouveau site Internet. L'entreprise retenue lors du précédent Conseil d'Administration est RACCOURCI. Son offre se subdivise comme suit :

- offre de base : 17 880 €
- les options : 720 €

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme d'adopter le budget prévisionnel 2016 de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais tel que mentionné dans l'annexe.

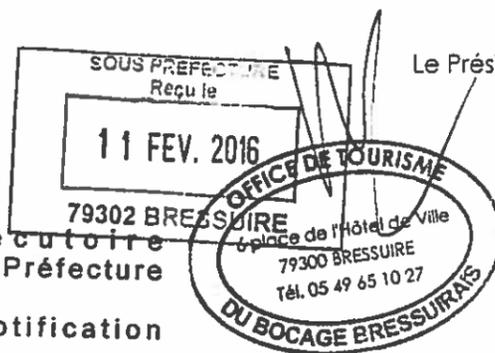
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-Préfecture
Le...11/02/2016
et publication ou notification
du...11/02/2016

Le Président



Pour extrait conforme,
Le Président de l'Office de Tourisme
du Bocage Bressuirais,
Philippe ROBIN

OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS
Budget 2016

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015 modifié	CA 2015	BP 2016
ARTICLE	OBJET			
011	Charges à caractère général	247 632,17 €	187 345,67 €	178 887,47 €
60	Achats liés à l'activité de commercialisation	155 853,00 €	127 014,73 €	91 997,61 €
60228	autres fournitures consommables (boutique)	3 000,00 €	588,29 €	1 312,00 €
6042	Achats et prestations de services	145 000,00 €	124 286,36 €	87 285,61 €
606	Achats non stockés	7 853,00 €	21 40,08 €	3 400,80 €
60612	Energie, Electricité	1 500,00 €	- €	- €
60613	Chauffage	1 500,00 €	- €	- €
60622	carburant			1 200,00 €
60623	alimentation	600,00 €	110,82 €	- €
60631	fournitures d'entretien	700,00 €	195,91 €	200,00 €
60632	Fournitures petit équipement	2 020,00 €	707,71 €	800,00 €
6064	Fournitures administratives	1 533,00 €	1 125,64 €	1 200,00 €
61	Services extérieurs	311 788,24 €	141 509,17 €	30 640,00 €
611	Contrats de prestations de services	18 006,59 €	7 236,60 €	21 900,00 €
dont	Prestation Argentonay			14 000,00 €
dont	Logiciel compta CEGID	569,51 €	575,94 €	- €
dont	Logiciel PAO(Buroitca)	576,00 €	720,00 €	800,00 €
dont	Logiciel écrans dynamiques	2 397,00 €	2 397,00 €	2 400,00 €
dont	Site internet et appli mobile	806,08 €	547,20 €	1 700,00 €
dont	SII départemental	1 440,00 €	1 440,00 €	1 500,00 €
dont	Machine à affranchir			550,00 €
dont	Logiciel statistiques accueil	198,00 €	198,00 €	200,00 €
dont	Logiciel taxe de séjour	720,00 €	720,00 €	750,00 €
6135	Locations mobilières	4 131,65 €	3 102,97 €	3 340,00 €
dont	Photocopieur (BNP Paribas)	1 348,80 €	1 348,80 €	1 400,00 €
dont	Terminal carte bancaire (SAS JDC)	300,00 €	214,92 €	310,00 €
dont	Machine à affranchir	456,00 €	519,44 €	- €
dont	Standard téléphonique(Locam SAS)	1 600,00 €	1 112,40 €	1 200,00 €
dont	Location achat écran Pescalis	426,85 €	426,85 €	430,00 €
61522	Bâtiments	1 850,00 €	150,00 €	500,00 €
61551	entretien véhicule			500,00 €
61558	autres biens mobiliers (dépannage infor.)	200,00 €	- €	200,00 €
6156	Maintenance (Unit PC)	2 000,00 €	865,61 €	1 000,00 €
616	Primes d'assurance	3 000,00 €	2 916,99 €	3 000,00 €
6182	Documentation	350,00 €	237,00 €	200,00 €
6184	Vers. organ. formation	450,00 €	- €	- €
6188	Autres frais divers (CNAS)	1 800,00 €	- €	- €
62	Autres services extérieurs	59 990,93 €	45 821,77 €	56 250,00 €
6225	Indemnités au régisseur	330,00 €	160,02 €	- €
6228	Divers (visites estivales)	7 900,00 €	269,50 €	10 000,00 €
dont	Visites estivales	5 500,00 €		8 000,00 €
	Ateliers français & numériques			- €
	Journées découvertes	2 000,00 €		1 000,00 €
	Chasses au trésor (costume et chocolat)	400,00 €		1 000,00 €
6231	Annonces et insertions	4 000,00 €	1 488,00 €	10 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies			1 500,00 €
6233	Publicité, publications, relations publiques (salons)	11 160,93 €	11 992,62 €	3 000,00 €
6236	Publication catalogues	18 000,00 €	15 653,12 €	18 000,00 €
6251	Déplacements	6 500,00 €	5 561,26 €	2 000,00 €
6256	Missions	1 000,00 €	535,17 €	600,00 €
6257	Réceptions (repas journées découverte)	1 000,00 €	753,45 €	1 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00 €	3 577,20 €	4 000,00 €
6262	Frais télécommunication	4 400,00 €	4 191,26 €	4 000,00 €
627	Services bancaires	500,00 €	95,63 €	500,00 €
6281	Cotisations diverses (FNOTSI et FROTSI)	900,00 €	806,04 €	900,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	800,00 €	738,50 €	750,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	262 010,00 €	215 984,62 €	233 130,19 €
6218	autres personnel	38 000,00 €	111 634,07 €	47 230,19 €
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	3 810,00 €	2 963,86 €	4 200,00 €
6332	Cot. versées au FNAL	200,00 €	56,56 €	200,00 €
6336	Cot. CNFPT - CDG	3 100,00 €	2 703,93 €	3 500,00 €
6338	autres impôts, taxes.../rém.	510,00 €	203,37 €	500,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	220 200,00 €	201 386,69 €	181 700,00 €
64111	Rémunération principale (personnel titulaire)	31 000,00 €	36 273,84 €	19 000,00 €
64112	N.B.I. - supplément familial	850,00 €	902,54 €	900,00 €
64118	Autres indemnités (Ircantec)	3 200,00 €	150,19 €	2 500,00 €
64131	Rémunération principale	121 000,00 €	91 589,84 €	90 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	41 000,00 €	50 605,96 €	45 000,00 €
6453	Cotisations caisses rel. (IRCANTEC, CNRAEL, RAFFI)	12 000,00 €	15 100,05 €	15 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	6 150,00 €	3 231,00 €	4 000,00 €
6455	cotisations pour assurance du personnel titulaire	3 800,00 €	3 041,27 €	4 000,00 €
6456	versement au FNCSF	650,00 €	492,00 €	700,00 €
6475	Médecine du travail	550,00 €		600,00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 039,80 €	9 657,20 €	12 698,20 €
6811	dotation aux amortissements des im. incorp. et corp	10 039,80 €	9 657,20 €	12 698,20 €
022	DEPENSES IMPREVUES	15 273,32 €		
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	14 500,00 €		6 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	549 455,29 €	412 987,49 €	430 716,00 €

SOUS PREFECTURE
Reçu le

OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS
Budget 2016

11 FEV. 2016
79302 BRESSUIRE

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015	CA 2015	BP 2016
Article	OBJET			
002	Excédent antérieur reporté	44 873,32 €	44 873,32 €	
013	Atténuations de charges	9 400,00 €	1 526,80 €	- €
6419	indemnités journalières	9 400,00 €	1 526,80 €	- €
70	Produits services et ventes	175 350,00 €	127 914,30 €	160 000,00 €
7082	commissions	350,00 €		- €
7088	autres produits annexes	175 000,00 €	127 914,30 €	160 000,00 €
74	Dotations, subventions	319 831,97 €	260 832,00 €	270 716,00 €
74738	Conseil Général (Proxima Pays)	30 000,00 €	30 000,00 €	
74728	Conseil Régional	30 000,00 €	21 000,00 €	30 000,00 €
74758	Subvention groupement de collectivités	258 916,97 €	208 917,00 €	239 801,00 €
dont	subvention fonctionnement	207 656,00 €		208 917,00 €
dont	taxe de séjour	51 260,97 €		30 884,00 €
7488	Autres organismes ACDS	915,00 €	915,00 €	915,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	549 455,29 €	435 146,42 €	430 716,00 €

OFFICE DE TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS

INVESTISSEMENT DEPENSES 2016

Cpte	LIBELLÉ	BP 2015	CA 2015
205	Immobilisations Incorporelles	23 000,00 €	4 800,00 €
205	application tablette pour circuit de visit	8 000,00 €	
	logiciel taxe de séjour	0,00 €	4 800,00 €
	site internet	15 000,00 €	
218	Autres immobil. Corporelles	17 397,83 €	10 779,00 €
2182	Achat de véhicule	10 000,00 €	9 123,00 €
2183	matériel informatique	7 397,83 €	1 656,00 €
	TOTAL DEPENSES	40 397,83 €	15 579,00 €

BP 2016
18 698,20 €
18 698,20 €
0,00 €
18 698,20 €

INVESTISSEMENTS RECETTES 2016

Cpte	LIBELLE	BP 2015	CA 2015
001	excédent antérieur reporté	12 258,06 €	12 258,06 €
1022	FC TVA	3 600,00 €	3 600,00 €
021	auto-financement	14 500,00 €	14 500,00 €
28	Amortissements	10 039,80 €	9 657,20 €
28181	amortissement installations générales	1 332,15 €	1 332,15 €
28182	amortissement véhicule		
28183	amortissements matériel informatique	6 198,40 €	5 815,80 €
28184	amortissements mobilier de bureau	1 763,38 €	1 763,38 €
28188	amortissements signalétique	745,87 €	745,87 €
	TOTAL RECETTES	40 397,86 €	21 915,26 €

BP 2016
0,00 €
6 000,00 €
12 698,20 €
1 332,15 €
3 041,00 €
5 815,80 €
1 763,38 €
745,87 €
18 698,20 €

SOUS PREFECTURE
Reçu le
11 FEV. 2016
79302 BRESSUIRE

Code INSEE	BUDGET ...
-------------------	----------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement population		
2	Produit des impositions directes population		
3	Recettes réelles de fonctionnement population		
4	Dépenses d'équipement brut population		
5	Encours de dette population		
6	DGF population		
7	Dépenses de personnel dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5211-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

4- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.

- (2) Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3

- (3) Sans Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	430 716,00	430 716,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		430 716,00	430 716,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 698,20	18 698,20
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		18 698,20	18 698,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	449 414,20	449 414,20
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	247 632,17	0,00	178 887,61	178 887,61	178 887,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 010,00	0,00	233 130,19	233 130,19	233 130,19
Total des dépenses de gestion courante		509 642,17	0,00	412 017,80	412 017,80	412 017,80
Total des dépenses réelles de fonctionnement		509 642,17	0,00	412 017,80	412 017,80	412 017,80
023	Virement à la section d'investissement (5)	14 500,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 039,80		12 698,20	12 698,20	12 698,20
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		24 539,80		18 698,20	18 698,20	18 698,20
TOTAL		534 181,97	0,00	430 716,00	430 716,00	430 716,00

+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 430 716,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes	175 350,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74	Dotations et participations	319 831,97	0,00	270 716,00	270 716,00	270 716,00
Total des recettes de gestion courante		495 181,97	0,00	430 716,00	430 716,00	430 716,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		495 181,97	0,00	430 716,00	430 716,00	430 716,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		495 181,97	0,00	430 716,00	430 716,00	430 716,00

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 430 716,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	18 698,20
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - RI 040 = DF 042 - DI 041 = RI 041 - DF 043 = RF 043
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20	18 698,20
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20	18 698,20
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20	18 698,20

	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

	TOTAL	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20	18 698,20
--	--------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					18 698,20
--	---	--	--	--	--	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	14 500,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 039,80		12 698,20	12 698,20	12 698,20
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 539,80		18 698,20	18 698,20	18 698,20

	TOTAL	24 539,80	0,00	18 698,20	18 698,20	18 698,20
--	--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					18 698,20
--	---	--	--	--	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	18 698,20
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou sa reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	(2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	178 887,61		178 887,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	233 130,19		233 130,19
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	12 698,20	12 698,20
023	Virement à la section d'investissement		6 000,00	6 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		412 017,80	18 698,20	430 716,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	430 716,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	18 698,20	0,00	18 698,20
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		18 698,20	0,00	18 698,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 698,20
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	160 000,00		160 000,00
74	Dotations et participations	270 716,00		270 716,00
	Recettes de fonctionnement – Total	430 716,00	0,00	430 716,00

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	---	-------------

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	430 716,00
--	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		12 698,20	12 698,20
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		6 000,00	6 000,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	18 698,20	18 698,20

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	--	-------------

	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
--	-----------------------------------	-------------

	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	18 698,20
--	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	253 115,17	178 887,61	178 887,61
60228	Autres Fourm. consommables	3 000,00	1 312,00	1 312,00
6042	Ach.Prest.Serv.(⇨Terr.à Am.)	145 000,00	87 285,61	87 285,61
60612	Energie - Electricité	1 500,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	1 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	1 200,00	1 200,00
60623	Alimentation	600,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit Equip.	2 020,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	1 533,00	1 200,00	1 200,00
611	Contrat de presta. de services	18 006,59	21 900,00	21 900,00
6135	Locations mobilières	4 131,65	3 340,00	3 340,00
61522	Bâtiments	1 850,00	500,00	500,00
61551	Matériel roulant	0,00	500,00	500,00
61558	entretien réparat ^o autr fournit	200,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	350,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	450,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 800,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	330,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 900,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	1 500,00	1 500,00
6233	Foires et expositions	11 160,93	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 500,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	1 000,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 400,00	4 000,00	4 000,00
627	Serv. bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	900,00	900,00	900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 283,00	750,00	750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 010,00	233 130,19	233 130,19
6218	Autre personnel extérieur	38 000,00	47 230,19	47 230,19
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	3 100,00	3 500,00	3 500,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	510,00	500,00	500,00
64111	Rémunération principale	31 000,00	19 000,00	19 000,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	850,00	900,00	900,00
64118	Autres indemnités	3 200,00	2 500,00	2 500,00
64131	Rémunération	121 000,00	90 000,00	90 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41 000,00	45 000,00	45 000,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 150,00	4 000,00	4 000,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	3 800,00	4 000,00	4 000,00
6456	Vers.au F.N.C du Supp.familial	650,00	700,00	700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	550,00	600,00	600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		515 125,17	412 017,80	412 017,80

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		515 125,17	412 017,80	412 017,80

023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	10 039,80	12 698,20	12 698,20
6811	Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp.	10 039,80	12 698,20	12 698,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 039,80	18 698,20	18 698,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 039,80	18 698,20	18 698,20

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		525 164,97	430 716,00	430 716,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00	
		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		430 716,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	175 000,00	160 000,00	160 000,00
7088	Aut.Prod.Act. Ann.(Ab.Vent.Ouv)	175 000,00	160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	289 831,97	270 716,00	270 716,00
74728	Conseil Regional	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74758	Autres groupement	258 916,97	239 801,00	239 801,00
7488	Autres Att. et participations	915,00	915,00	915,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		464 831,97	430 716,00	430 716,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		464 831,97	430 716,00	430 716,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		464 831,97	430 716,00	430 716,00
---	--	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	430 716,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 000,00	18 698,20	18 698,20
2051	Concessions, droits similaires	23 000,00	18 698,20	18 698,20
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	23 000,00	18 698,20	18 698,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation (B.A. régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	23 000,00	18 698,20	18 698,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	23 000,00	18 698,20	18 698,20

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	18 698,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 ;

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	6 000,00	6 000,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	17 397,86	12 698,20	12 698,20
28181	Instal Gén.,Ag & Amenag divers	0,00	1 332,15	1 332,15
28182	Matériel de transport	10 000,00	3 041,00	3 041,00
28183	Mat.de bureau et informatique	7 397,86	5 815,80	5 815,80
28184	Mobilier	0,00	1 763,38	1 763,38
28188	Autres immo corporelles	0,00	745,87	745,87
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 397,86	18 698,20	18 698,20
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		17 397,86	18 698,20	18 698,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		17 397,86	18 698,20	18 698,20

	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	18 698,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DÉPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	AI.1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DÉPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
Equipements municipaux (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
Equip non municipaux (c/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières						0,00
Dépenses d'ordre						0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investisse	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00

RECETTES REELLES						
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctio	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ven	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'Assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	AL.I

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
		0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698,20	12 698,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	412 017,80	412 017,80
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	178 887,61	178 887,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	233 130,19	233 130,19
		0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	18 698,20
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698,20	12 698,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES							
	Total recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	430 716,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	270 716,00	270 716,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT	

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	0,00	430 716,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	0,00	430 716,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 887,61	0,00	178 887,61
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 130,19	0,00	233 130,19
023	Virement à la section d'investiss	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698,20	0,00	12 698,20
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	0,00	430 716,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 716,00	0,00	430 716,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 716,00	0,00	270 716,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 9 - Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20
021	Virement de la section de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 698,20	0,00	12 698,20
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 698,20	0,00	18 698,20

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		18 698,20	18 698,20
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		18 698,20	12 698,20
28181	Instal.Gén.,Ag.&Amenag divers	1 332,15	1 332,15
28182	Matériel de transport	3 041,00	3 041,00
28183	Mat.de bureau et informatique	5 815,80	5 815,80
28184	Mobilier	1 763,38	1 763,38
28188	Autres immo corporelles	745,87	745,87
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	6 000,00	6 000,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	18 698,20	0,00	0,00	0,00	18 698,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0,00
Ressources propres disponibles IV	18 698,20
Solde V = IV - II(6)	18 698,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	CI

CI – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A	2,00	1,00	3,00		1,86	1,86
Rédacteur	B	1,00		1,00			
Adjoint administratif 2ème classe	C		4,00	4,00	1,20	0,71	1,91
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							3,77

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 = 0,4).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, "emplois spécifiques" révisés par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

CI - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (B)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
Attaché	A	2	1	3		1,86
Redacteur	B					1,91
Adjoint administratif 2ème classe	C		4	4	1,2	0,71

- (1) SECTEUR
- ADM Administratif
 - TECH Technique
 - URB Urbanisme (dont aménagement urbain)
 - ENV Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 - S Social
 - MS Médecin-social
 - MT Médecin-technique
 - SP Sportif
 - CULT Culturel
 - ANIM Animation
 - PM Police
 - OTR Missions non rattachables à une filière

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- 1-a article 1, 1ème alinéa accroissement temporaire d'activité
 - 1-b article 1, 2ème alinéa accroissement saisonnier d'activité
 - 1-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)
 - 1-2 vacance temporaire d'un emploi
 - 1-1-1 absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 - 1-1-2 emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient
 - 1-1-3 emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements ruraux de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
 - 1-1-4 emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements ruraux de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quantité de temps de travail est inférieure à 50%
 - 1-1-5 emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
 - 1-4 article 21 de la loi n°2012-147 contrats à durée indéterminée obligatoirement proposés à un agent contractuel
 - 18 article 18 travailleurs handicapés catégorie C
 - 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 - 110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
 - 110-1 collaborateurs de groupe d'élus
 - A autres (préciser)

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers doivent être libellés "A - autres" et énoncer l'objet d'une précision (ex. contrats adaptés)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 1-1, 1-2, 1-3, 18 et 47 de la loi n° 84-51 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-147.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 1, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	24
VOTES :	
Pour	24
Contre	/
Abstentions	/

Date de convocation : 27/01/2016

Présente le Président, (1)
A Bressuire, le 4 février 2016

Le Président,

Délibéré par Conseil d'Administration (2),
A Bressuire, le 4 février 2016



Les membres du Conseil d'Administration,

--	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bressuire, le 04/02/2016

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :



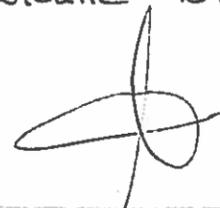
CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 FEVRIER 2016

Philippe ROBIN



Caroline BAUDOUIN



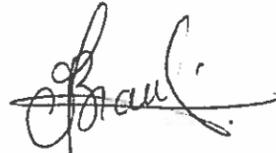
Amélie BELAUD



Jacques BILLY



Isabelle BRAUD



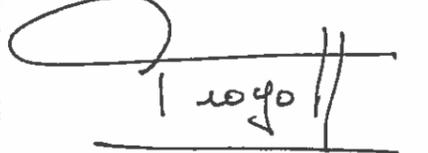
Pierre BUREAU



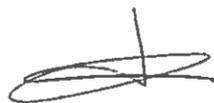
Jean-Louis COPPET



Gaëtan de TROGOFF



Anne-Marie DRILLEAU



Robert GIRAULT



Yves GOBIN



Pierre GONNORD



Dany GRELLIER



Jean-Luc GRIGNAUD



Jean-Jacques GROLLEAU



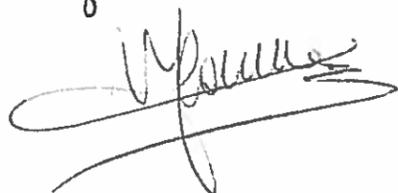
CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 FEVRIER 2016

James HERVE



Virginie JEANNEZ



Jean-Paul LOGEATIS

Lydie RANGEARD



Anne-Marie REVEAU



Cindy ROBIN



Jany ROUGER



Caroline TORRES-
FROHETA



Colette VIOLLEAU



Cécile URIGNAUD

